

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026



L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	35
Membres représentés	0
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Amin BOUHALLOUFA
Date de la convocation des conseillers	16 mars 2026
Date de l'affichage de la convocation	16 mars 2026



PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amin BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Monsieur Madame Anissa TRIKI, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Clémence CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.,**

OBJET : Élection du maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-4 , L 2122-7, L 2122-8
Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars,

Considérant que le Conseil Municipal élit parmi ses membres le Maire au scrutin secret et à la majorité absolue,
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel à candidature, les candidats sont les suivants :

- Monsieur Frédéric BOUCHE
- Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE
- Madame Emma ABREU

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son enveloppe avec son bulletin de vote sur papier blanc dans l'urne

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 35
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Bulletin nul :
- Bulletin blanc:
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Monsieur Frédéric BOUCHE : 29 voix
- Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE : 3 voix
- Madame Emma ABREU : 3 voix

DELIBERE

Article 1^{er} :

PROCLAME élu Maire, Monsieur Frédéric BOUCHE ayant obtenu la majorité absolue.

Article 2 :

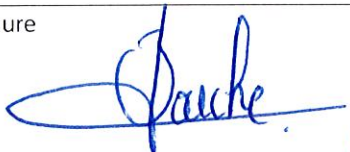
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Municipal, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Amīn BOUHALLOUFA Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260321-26 12145-AU
Date de télétransmission : 21/03/2026
Date de réception préfecture : 21/03/2026